



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A remettre en Mairie - Service des Affaires Scolaires
accompagnée des pièces justificatives demandées au verso

Dépôt des dossiers (2 possibilités)

- Prise de rendez-vous sur www.gareoult.fr
- Par courrier à Mairie de Garéoult - Service Affaires Scolaires - 16 pl. de l'Eglise - 83 136 Garéoult ou dépôt dans la boîte aux lettres Mairie.

VOUS ETES DANS L'UN DES CAS SUIVANTS (cochez la case correspondante):

- Mon enfant est né en 2019, il entre en Petite Section /Ecole MATERNELLE
- Mon enfant entre en Cours Préparatoire / Ecole ELEMENTAIRE
- Je demande une dérogation
- Je souhaite mettre en place ou renouveler un PAI pour mon enfant
- Mon enfant intègre la Classe ULIS
- J'emménage à Garéoult en cours d'année, je fournis le certificat de radiation délivré par la dernière école fréquentée par mon enfant

VOTRE ENFANT :

Nom : Prénoms :

Né(e) le : à :

Cas particuliers à signaler à la Collectivité :

OUI NON

PAI Médical PAI Alimentaire Autres :

A titre indicatif* : Demi-pensionnaire Externe

*Cette information **ne constitue pas** une inscription au restaurant scolaire

VOUS :

PÈRE :

Nom & Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél : Mail :

MÈRE :

Nom & Prénom :

Nom :
de jeune fille

Profession :

Adresse :
Si différente

Tél : Mail :

AUTRES :

Si l'enfant est placé dans une famille d'accueil : Joindre l'attestation du service d'Aide Sociale à l'Enfance

Nom & Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél :

Mail :

Lien avec l'enfant :

JUSTIFICATIFS A JOINDRE

Si RdV respectez le protocole sanitaire en vigueur.

Attention ! Seuls les dossiers complets seront traités

1- Copie intégrale du livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant avec filiation

2- Copie de la pièce d'identité du ou des responsables légaux (*Carte d'identité ou Passeport*)

- En cas de divorce ou séparation, joindre une copie intégrale du jugement de divorce ou de la décision du Juge aux Affaires familiales accompagnée d'**une autorisation parentale du parent non hébergeant** pour l'inscription de son enfant à l'école de Garéoult.

- En cas de garde alternée, joindre un accord écrit des 2 responsables légaux, indiquant l'adresse à prendre en compte (*celle du père ou de la mère*) pour justifier le choix de l'école.

3 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois - sont acceptés : Facture EDF , GDF ou de Téléphone fixe, Quittance de Loyer ou contrat de location

Si l'enfant et son responsable légal sont hébergés par un tiers, les 4 pièces supplémentaires suivantes sont à fournir :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile récent de l'hébergeant
- Document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant

4 - Copie de la page des vaccinations obligatoires du carnet de santé de l'enfant ou attestation du médecin traitant.

Merci de lire attentivement ce qui suit page 3

COMMUNICATION DES ÉCOLES

VOTRE ENFANT NÉ EN 2019 FAIT SA RENTRÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE MARIE CHABAUD

Mme Catoire-Huc, Directrice de l'école communique :

La rentrée des **PETITES SECTIONS uniquement** se déroulera de façon échelonnée à 9H et 10H30 le **jeudi 1^{er} septembre 2022**. Si le protocole sanitaire le permet, les parents qui le souhaitent pourront accompagner leurs enfants (*1 parent par enfant*). *Nous vous remercions d'éviter si possible la Restauration Scolaire et la sieste pour ce premier jour d'école.*

Veillez préciser le créneau horaire que vous choisissez pour la rentrée de votre enfant :

de 9h à 10h15 (complet)

de 10h30 à 11h45

Un padlet de présentation de l'école maternelle et un mot d'informations seront envoyés par mail à tous les nouveaux parents .

ADMISSION

La directrice recevra les parents en présentiel (dans le respect du protocole sanitaire) pour procéder à l'admission de leur enfant **après avoir effectué l'inscription en mairie.**

Cette procédure se fera uniquement sur RDV ; la directrice procèdera aux admissions :

le lundi de 16 h15 à 18h / Tous les après-midis de 14 h à 15 h / le jeudi de 8h20 à 16h15 et le vendredi de 16h15 à 18 h.

Les demandes de RDV sont à prendre par le biais du téléphone de l'école

06 50 78 70 08 (les après-midis ou le jeudi) ou sur le mail : **ecole.0831199C@ac-nice**

VOTRE ENFANT NÉ EN 2016 FAIT SA RENTRÉE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE P. BROSSOLETTE

M. Carreau, Directeur de l'école communique :

La rentrée des **élèves de CP** aura lieu à **8h40 le jeudi 1er septembre 2022.**

En fonction du protocole sanitaire à cette période, un mail d'information sera envoyé aux parents sur les modalités d'accueil.

ADMISSION

Le directeur recevra les parents en présentiel tant que le protocole sanitaire le permettra et dans le respect de celui-ci **après avoir effectué l'inscription en mairie.**

Cette procédure se fera uniquement sur rendez-vous les mardis et vendredis.

Les rendez-vous seront pris au moment de l'inscription en mairie. En cas d'imprévu, nous vous remercions de prévenir le directeur au **07 63 71 95 14** ou par mail : **ecole.0830881G@ac-nice.fr.**